

Conseil Municipal du mardi 15 décembre 2015

Présents : M.M.Baillès, Gousmar, Bonnet, Robert, Tamssom, Métaillé, Buffel, Magné, Agueralde, Gaubert, Fleury.

Procurations : Kréher à Buffel, Duplan à Gousmar, Dabas à Bonnet, Sibra à Fleury.

Vote du secrétaire de séance : Gousmar à l'unanimité, assistée par Belleyme (secrétaire de mairie).

Statuts du SDEHG

Modification des statuts → voitures électriques, bornes rapides, borne de passage à Montjoire entièrement prise en charge.

Vote : pour unanimité. Délib au R.S. (registre spécial).

Révision des contrats d'assurance → marché public selon procédure adaptée.

En préambule Monsieur le Maire dénonce les accusations infondées formulées par l'opposition dans sa correspondance à la Cour Régionale des Comptes concernant les assurances de la commune et du S.I. des Eaux du Tarn et Girou.

M.le M. explique en donnant les détails que les procédures légales ont été respectées...

Il considère donc les termes de la lettre de l'opposition mensongers et diffamatoires, portant préjudice à l'honneur de lui-même et de sa famille. Pour lui ceci est d'autant plus grave que cette lettre a été divulguée, accompagnée de commentaires et jugements accusateurs sur des sites touchant des centaines ou milliers de personnes, le « canard de Montjoire » notamment...

En conséquence M. le M. demande l'autorisation d'ester en justice pour défendre la commune et lui-même contre ces accusations diffamatoires.

Vote pour autorisation d'ester en justice : POUR à l'unanimité.

Monsieur Gaubert indique que l'opposition n'a pas porté de jugement mais utilisé la Cour des Comptes pour obtenir des informations...

Concernant le marché public d'assurance M.le M. a demandé l'aide du Cabinet CS Conseils spécialisé dans les assurances des collectivités. Les membres du CM ont été destinataires du rapport d'analyse des offres présentant les conclusions suivantes :

- lot n°1 → dommages aux biens, SMACL : 2708 €
- lot n°2 → responsabilité civile/P, SMACL : 1543 €
- lot n°3 → véhicules à moteur, GROUPAMA : 1030 €

En choisissant SMACL sans franchise pour lots n°1 et 2 et GROUPAMA sans franchise pour lot n°3, la prime totale se monte à 5752 €, soit un gain de 14 077€ ou 71% par rapport aux contrats actuels.

M. le M. rappelle que les garanties sont suffisantes mais bien inférieures pour certaines aux contrats antérieurs.

Rémunération du cabinet CS Conseils : 70% de 14 077€ une seule fois. SMACL déclare ne pas augmenter sur 4 ans...ou augmentation limitée à 3%...

Vote du CM pour prime à 5752 € sans franchise : POUR à l'unanimité. Délib. au RS.

Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

Cet agenda (copie transmise aux élus) a été élaboré avec l'aide technique de Mme Amanda JOLY architecte. Le programme des travaux est établi sur 3 ans :

an 1 → football ; **an 2** → mairie, salle des fêtes, WC, école ; **an 3** → église, hangar, chapelle, vieux et nouveau cimetière.

Possibilité d'effectuer ces travaux en une seule fois à condition de trouver l'(ou les) artisan(s) pour cela... Montant prévisionnel des travaux : ≈ 20180 € + honoraires de l'architecte → 2500 €.

Vote du CM pour l'adoption de ces travaux et une demande de subvention au CD et à l'Etat :
POUR à l'unanimité.

Travaux salle des archives.

M. le M. indique que les étagères en bois ont été refusées par le CD. Pour prétendre à une subvention il convenait de les remplacer par des étagères en acier et d'ajouter une VMC. Nécessité de refaire une délib en modifiant le prix afin de tenir compte de ces modifications légères.

Vote du CM → POUR : 14, abstention : 1

Vote du CM pour la DM → POUR : 14, abstention : 1

Délib inscrites au RS.

Décision modificative pour l'acquisition de la propriété GARIPUY

Vote du CM pour la DM → POUR : 11, contre : 3, abstention : 1

Délib inscrite au RS.

Indemnité administrative technique (IAT) pour Mme BELLEYME

Vote du CM → POUR à l'unanimité. Délib au RS.

Indemnité de conseil au trésorier

Vote du CM → POUR : 10, contre : 4, abstention : 1. Délib au RS.

Adhésion de la commune au Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'IPCE de Villeneuve les Bouloc.

Participation à la dépollution du site de Villeneuve les Bouloc. Pour cela basculer à ce syndicat avant le passage à la C3G. La C3G s'est engagée à prendre cette compétence après modification des statuts. Le site sera transformé en site photovoltaïque.

→ 2016 : 5,66 €/habitant → 7100 €.

Vote du CM → pour à l'unanimité. Délib. au RS.

Modification de l'attribution de compensation liée aux rythmes scolaires

→ 22920 € à redonner à la C3G. Vote du CM → POUR à l'unanimité. Délib. au RS.

Très haut débit hertzien

L'implantation d'un poteau ALSATIS très haut débit hertzien sur le chemin de ronde suscite des contestations pour deux raisons principales :

- une énorme bévue d'ALSATIS qui a installé un panneau d'interdiction de stationner à moins de 8 mètres de l'antenne, provoquant ainsi la mobilisation des « anti-ondes »,
- la pollution visuelle sur la vue panoramique qu'offre le chemin de ronde.

Monsieur MARCEAU présent dans la salle est invité à donner son avis. Pour lui les puissances émises sont très modestes et donc non nocives pour la santé. Après en avoir débattu le CM émet le vœu de rechercher un autre site plus approprié pouvant accueillir ce poteau qui devra donc être déposé. Ce vœu sera transmis par M. le M. à Monsieur le Président du C.D.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

→ 550 km de réseau dont 25 km en amiante ciment

→ Importants travaux réalisés sur le réseau structurant partant de l'usine de traitement jusqu'au château d'eau de Montastruc...

Vote du CM → POUR : 13, abstentions : 2. Délib au RS.

Contrat de territoire avec le C.D.

Projets prévus par la commune de MONTJOIRE :

- Achat de la propriété GARIPUY → 270 000 €
- Création d'un trottoir sur la D61 route de la Magdelaine → ≈ 187 500 € HT
- Construction d'une salle polyvalente : ≈ 1 051 300 € HT
- Changement de toutes les ouvertures de la mairie → isolation économie d'énergie → ≈ 53 970 € HT

Affaires en cours, questions diverses

- Le CM peut accorder un certain nombre de délégations au maire pour gérer la commune au quotidien et payer les petites dépenses. M. le M. indique qu'il n'a jamais sollicité ce type de demande, l'essentiel étant de répondre avec célérité aux demandes et dépenses obligatoires et urgentes tout en les maîtrisant, ce qui a toujours été fait ainsi, comme en attestent les différents contrôles et analyses passés réalisés par des organismes indépendants (ATD, etc....)
- Subvention obtenue du CD de 37 607,87 € pour la réhabilitation du stade (réfection des terrains d'honneur et d'entraînement, arrosage intégré...)

- Achat de tables pliantes pour changer les tables de la Bergerie

→ 40 tables à 60 € HT/table – 183/72 pour 6 à 8 personnes. 2880 € HT pour 2016.

Vote du CM → POUR à l'unanimité. Délib au RS.

- Eclairage : led dans le village en débat janvier → place du fort, place de la Mairie, lampadaires derrière et Lacour.

Enfouissements favorisés par le SDEHG dans les 500 mètres autour du centre du village → demandes : du presbytère au Vigné + La Verrière.

Changement fil torsadé chemin du Moulin.

Nouveaux compteurs à partir de janvier 2016.

- Mariages : un livre d'or sera offert aux mariés en remplacement d'une médaille. Prix d'un livre d'or : 26 € HT. Accord du CM.

- Chiens dangereux aux Crousillous p.m.

- Miroir en bas de la Vieille Côte → généralement refusé par le CD

- Inscription sur les listes électorales p.m.

- PLU état d'avancement p.m.

- Travaux école réalisés :
 - désinfection VMC et chauffage
 - rideaux primaire
 - Internet : OK
- Commission salle des fêtes → reprise de l'étude après l'achat de la propriété GARIPUY.
- Commission accès sécurisé à l'école → en attente des études complémentaires demandées par M. le M.
- Repas de Noël école : réussite p.m.